



AVIS D'APPEL D'OFFRES PUBLIC

VLA-AOP-TEC-201906-TCTSAC

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN DE SOCCER SYNTHÉTIQUE AU PARC ANDRÉ-COURCELLES, À L'ASSOMPTION

MAÎTRE DE L'OUVRAGE : Ville de L'Assomption
781, rang du Bas-de-L'Assomption Nord
L'Assomption (Québec) J5W 2H1

MAÎTRE D'ŒUVRE : 4368894 Canada (Shellex Infrastructure)
1420, Grande Allée, bureau 200
Terrebonne (Québec) J6W 6B7

NOTRE DOSSIER 2019-208,001

DEMANDE DE SOUMISSIONS

La Ville de L'Assomption demande des soumissions pour des **travaux d'aménagement d'un terrain de soccer synthétique au parc André-Courcelles**, à L'Assomption. Les travaux sont situés à proximité de l'école secondaire de l'Amitié dans la ville de L'Assomption. L'adresse du parc André-Courcelles est le 63, rue Pierrot Est, L'Assomption (Québec), J5W 5N9.

Seuls sont autorisés à soumissionner les entrepreneurs ayant un établissement au Québec ou, lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable, dans une province visée par cet accord et détenant, le cas échéant, une licence d'entrepreneur de construction appropriée, émise par la Régie du bâtiment du Québec.

DOCUMENTS

Les documents d'appel d'offres pourront être obtenus par le Système électronique d'appel d'offres à l'adresse www.seao.ca, pour les entrepreneurs inscrits à ce service. Pour s'y abonner ou pour toutes autres questions, les entrepreneurs peuvent communiquer avec le SEAO par téléphone au 514 856-6600 ou au 1 866 669-7326 (pour l'extérieur) ou en consultant le site Internet www.seao.ca en stipulant le numéro de référence **VLA-AOP-TEC-201906-TCTSAC**, à compter de maintenant. L'obtention des documents est assujettie à la tarification établie par le SEAO.

Pour tout renseignement, le soumissionnaire devra communiquer, par écrit seulement, avec André Boisvert, chef de division approvisionnement de la Ville de L'Assomption, par courriel à l'adresse aboisvert@ville.lassomption.qc.ca ou par télécopieur au 450 589-4512, et ce, au minimum sept (7) jours avant l'ouverture des soumissions afin de permettre à un responsable du projet de répondre à toutes les demandes avant l'ouverture des soumissions. Toutes les demandes reçues passé ce délai risquent ne pas être considérées.

Les réponses seront communiquées par écrit à tous les soumissionnaires. Lorsqu'une réponse a pour conséquence de modifier les exigences du devis, cette réponse devra être présentée sous forme d'addenda.

EXIGENCES

Chacune des soumissions devra être accompagnée d'un cautionnement de soumission émis en faveur de la Ville de L'Assomption au montant équivalant à dix pourcent (10 %) du total de la soumission, incluant les taxes.

La garantie qui doit accompagner la soumission conformément aux exigences de l'appel d'offres et de la formule de soumission doit être fournie selon l'une des formes suivantes :

- un cautionnement de soumission, émis par une compagnie d'assurance autorisée par l'Inspecteur général des institutions financières ou d'une institution bancaire, conforme à la formule 1809-900/H du document des garanties et assurances. Le cautionnement doit être valide pour une période de cent-vingt (120) jours suivant la date d'ouverture des soumissions, ou
- un chèque visé, fait à l'ordre du maître de l'ouvrage et tiré sur un compte inscrit dans une institution bancaire ou une caisse populaire faisant affaires au Québec.

De plus, ce cautionnement de soumission devra être accompagné :

- d'une lettre d'engagement émise par une compagnie d'assurances ou une institution bancaire, selon la formule 1809-900/H du même document, stipulant qu'un cautionnement d'exécution sera accordé au soumissionnaire s'il devient l'adjudicataire équivalent à **cinquante pour cent (50 %) du montant du contrat (incluant les taxes)**, ainsi qu'une garantie de paiement des gages, matériaux et main-d'œuvre équivalente à **cinquante pour cent (50 %) du montant du contrat (incluant les taxes)**.
- du formulaire Attestation d'intégrité dûment rempli et signé devant un commissaire à l'assermentation;
- de la résolution de compagnie ou autorisation de signer;
- d'une copie de la licence d'entrepreneur (Régie du bâtiment du Québec);
- d'une copie de l'Attestation de Revenu Québec délivrée par Revenu Québec ou du formulaire Absence d'établissement au Québec;
- du formulaire Liste des sous-traitants;
- du formulaire Calendrier des travaux;
- de la preuve d'assurance responsabilité civile des entreprises;
- de la preuve d'assurance responsabilité civile automobile;
- des numéros d'enregistrement auprès de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), auprès de la Commission de la construction du Québec (CCQ) et auprès du Registraire des entreprises du Québec (NEQ);
- de l'accusé de réception des addenda émis, s'il y a lieu;
- tout autre document requis dans les documents d'appel d'offres non énumérés ci-dessus.

L'absence du formulaire Attestation d'intégrité dûment rempli entraînera le rejet automatique de la soumission.

DATE ET ENDROIT DE RÉCEPTION

Les soumissions devront être déposées (l'original et trois (3) copies de tous les documents) dans des enveloppes scellées et identifiées « **Travaux d'aménagement d'un terrain de soccer synthétique au parc André-Courcelles à l'Assomption** », dans la boîte postale située devant le Complexe municipal de la Ville de L'Assomption, sis au 781, rang du Bas-de-L'Assomption Nord, à L'Assomption (Québec) J5W 2H1, avant neuf heures (9 h), le 22 juillet 2020, et seront ouvertes le même jour, au même endroit.

La Ville de L'Assomption ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucuns frais quelconques, ni obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Donnée à L'Assomption, le 19 juin 2020.

André Boisvert
Chef de division approvisionnement